

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 avril 2014

Monsieur Guy TESSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 118 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHEAN - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Michael BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Jean-Marc COPPOLA - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriaty DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Karim GHENDOUF - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Daniel NAVARRO - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christiane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOOTO DI UCCIO - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

René BACCINO représenté par Marie-Josée BATTISTA - Patrick BORE représenté par André GLINKA-HECQUET - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Florence MASSE - Frédéric COLLART représenté par Isabelle SAVON - Samia GHALI représentée par Bernard MARTY - Patrick GHIGONETTO représenté par Jérôme ORGEAS - Andrée GROS représentée par Annie GRIGORIAN - Paule JOUVE représentée par Hélène ABERT - Nathalie LAINE représentée par Guy SAUVAYRE - Christophe MASSE représenté par Marc LOPEZ - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Vincent POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Carine ROGER représentée par Claude VALLETTE - Roger RUZE représenté par Josette FURACE - EMMANUELLE SINOPOLI représentée par Véronique PRADEL - Dominique TIAN représenté par Marine PUSTORINO - Maxime TOMMASINI représenté par Emilie DOURNAYAN - Martine VASSAL représentée par Monique CORDIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Laurent COMAS.

Signé le 25 Avril 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 28 avril 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

001-064/14/CC

■ Approbation du Budget Primitif 2014

DBP 14/11351/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le Budget Primitif est établi selon la nomenclature M14 pour le Budget Principal et pour les budgets annexes Collecte et traitement des déchets et Opérations d'aménagements, votés par nature avec présentation fonctionnelle, et selon la nomenclature M4 pour les Budgets Annexes des Services Eau et Assainissement, des Ports de Plaisance, du Crématorium et Activités funéraires, du Marché d'Intérêt National et des Transports.

L'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise, pour atteindre l'équilibre budgétaire, la reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur avant l'adoption définitive du compte administratif. Lors du vote du compte administratif, les résultats seront définitivement arrêtés et l'assemblée procédera à une régularisation s'il y a lieu.

Il est proposé d'utiliser cette procédure pour le budget principal et le budget annexe collecte et traitement des déchets, afin d'intégrer dès le budget primitif l'ensemble des éléments financiers de l'exercice 2014.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Sur le rapport du Président,

Considérant

- La nécessité pour le Conseil de Communauté de voter le Budget Primitif 2014 de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Le Budget Primitif 2014 de la Communauté Urbaine est voté et arrêté aux chiffres inscrits à la Balance Générale du Budget Principal et à la Balance Générale des Budgets Annexes des Services de l'Eau et de l'Assainissement, des Ports de Plaisance, du Crématorium et Activités Funéraires, du Marché d'Intérêt National, de la Collecte et du Traitement des déchets, des Transports et des Opérations d'aménagement. Il s'équilibre en Dépenses et en Recettes comme indiqué ci-après :

Concernant le Budget Principal :

Section de Fonctionnement	732 516 697,49 euros
Section d'Investissement	397 725 990,40 euros

Signé le 25 Avril 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 28 avril 2014

Concernant le Budget Collecte et traitement des déchets :

Section de Fonctionnement	215 870 231,00 euros
Section d'Investissement	31 356 463,00 euros

Concernant le Budget Transport :

Section de Fonctionnement	400 906 654,00 euros
Section d'Investissement	142 188 326,00 euros

Concernant le Budget Assainissement :

Section Fonctionnement	30 497 959,00 euros
Section d'Investissement	31 489 843,00 euros

Concernant le Budget Eau :

Section de Fonctionnement	28 138 853,00 euros
Section d'Investissement	21 074 482,00 euros

Concernant le Budget Ports de plaisance :

Section de Fonctionnement	9 561 659,00 euros
Section d'Investissement	4 968 586,00 euros

Concernant le Budget Marché d'intérêt national :

Section de Fonctionnement	1 345 336,00 euros
Section d'Investissement	287 517,00 euros

Concernant le Budget Crématorium :

Section de Fonctionnement	1 495 794,00 euros
Section d'Investissement	632 000,00 euros

Concernant le Budget Opérations d'aménagements

Section de Fonctionnement	37 920 039,00 euros
Section d'Investissement	38 144 797,00 euros

Article 2 :

Sont repris par anticipation les résultats prévisionnels de l'exercice 2013, déterminés à partir de la balance provisoire du compte administratif et des fiches de calcul des résultats joints en annexe :

Pour le budget principal, un excédent de la section de fonctionnement de 90 690 702,76 euros affecté en priorité au financement du déficit de la section d'investissement d'un montant de 16 989 902,40 euros.

Le reliquat de 73 700 800,36 euros est repris par anticipation dans le budget primitif 2014 (nature 002) et permettra de financer les dépenses inscrites.

Pour le budget annexe Collecte et Traitement des Déchets, un excédent de la section de fonctionnement de 5 895 254,46 euros qui sera repris par anticipation dans le budget primitif 2014 (nature 002) et permettra de financer les dépenses inscrites.

Signé le 25 Avril 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 28 avril 2014

Article 3 :

Sont approuvées les Autorisations de Programmes attribuées par chapitre pour la réalisation d'opérations nouvelles pour le budget principal et pour les budgets annexes, telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessous :

COMPETENCES BUDGET PRINCIPAL	AUTORISATIONS DE PROGRAMMES NOUVELLES	Répartition par chapitre				
		20	204	21	23	4581X
Gestion Interne (A)	80 000	8 000	0	16 000	56 000	0
Développement Economique, Social et Culturel de l'Espace Communautaire (B)	12 447 049	0	10 082 110	0	2 364 939	0
Aménagement de l'Espace Communautaire (C)	82 001 385	7 380 125	12 300 208	4 100 069	55 760 941	2 460 042
Equilibre de l'Habitat sur le territoire Communautaire (D)	11 533 000	0	11 533 000	0	0	0
Politique de la Ville dans la Communauté (E)	320 000	0	320 000	0	0	0
Gestion des services d'intérêt collectif (F)	4 850 000	630 500	0	0	2 910 000	1 309 500
Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie (G)	6 701 500	871 195	0	2 613 585	3 216 720	0
TOTAL GENERAL	117 932 933	8 889 820	34 235 317	6 729 654	64 308 601	3 769 542

COMPETENCES BUDGETS ANNEXES	AUTORISATIONS DE PROGRAMMES NOUVELLES	Répartition par chapitre				
		20	204	21	23	4581X
Budget Annexe Eau	30 477 709	304 777	0	1 219 108	28 953 824	0
Budget Annexe Assainissement	7 341 059	73 411	0	0	7 267 648	0
Budget Annexe Port	38 000	3 420	0	8 360	26 220	0
Budget Annexe M.I.N		0	0	0	0	0
Budget Annexe Transports	522 993 381	47 069 404	0	115 058 544	360 865 433	0
Budget Annexe Crematorium	300 000	0	0	0	300 000	0
Budget Annexe Collecte et Traitement des Déchets	3 680 000	368 000	0	1 435 200	1 876 800	0
TOTAL GENERAL	564 830 149	47 819 012	0	117 721 212	399 289 925	0

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 25 Avril 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 28 avril 2014

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
FCT 001-064/14/CC

Signé le 25 Avril 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 28 avril 2014